



Compte-rendu
GROUPE DE TRAVAIL GESTION DES DECHETS
Du 27 novembre 2007
à Fraimbois

Etaient présents :

Messieurs : François GENAY, René GEORGEAT et François PERRIN (Fraimbois), Bernard VAUTRIN (Franconville), Daniel GERARDIN et Jean-Marie HUEBER (Gerbéviller), François HAGIMONT (LAMATH), Michel FULCHIN (Magnières), Pierre MANGEOLLE (Vallois), Jean-Marie LECLERE et Claude ANDRE (Vathiménil), Jean ALBERT (Xermaménil)

Excusés : Liliane LECLERC (Fraimbois), Jeanne VIRIAT (Remenoville)

* * *

1. Approche tarification 2008

- François GENAY et Vincent LÉTICHE présentent un tableau de simulation pour 2008 des dépenses d'ordures ménagères et des montants de redevances correspondants. Comme pour l'année 2007, un excédent est disponible pour le calcul des montants de la redevance. Dans la lignée de ce qui avait été décidé pour 2007, le groupe s'accorde pour que la moitié de cet excédent disponible soit utilisé en 2008. Cette opération permettra de réduire l'augmentation du montant de la redevance.

Après discussions, quelques modifications sont apportées à ce tableau, donnant les évolutions générales des dépenses suivantes :

- + 3 % pour les prestations réalisées par l'entreprise Barisien
- + 5 % pour le traitement par incinération
- stagnation pour la déchetterie

Avec ces éléments, la proposition de simulation entraîne des hausses d'environ 4 % des montants des parts de chacune des zones (voir tableaux page suivante).

- Les membres du groupe de travail constatent que le coût de la déchetterie en 2007 est plus important que ce qui avait été prévu et qu'il est surprenant que la revalorisation des métaux et des cartons ne rapporte pas plus.

François GENAY explique qu'une rencontre a eu lieu avec la Communauté de Communes du Lunévillois à ce sujet et que la revalorisation :

- est quasiment inexistante pour les métaux (le contenu des bennes étant régulièrement volées),
- ne permet pas de couvrir les coûts de transport et de traitement pour le carton.

- Le ramassage des encombrants suscite également de nombreuses réactions. Certains membres du groupe estiment que le ramassage annuel n'est plus utile et que sa suppression permettrait de réduire l'augmentation des coûts. D'autres pensent qu'il faut maintenir le service. Après réflexion, il est décidé de garder pour l'instant un ramassage et d'en discuter en bureau et en conseil communautaire.

CALCUL PART FIXE PART VARIABLE ZONE 1			
	Montant	Rappel 2007	
montant part fixe (10 %)	16,28	15,62	
montant part variable	63,58	60,98	
SIMULATION MONTANT DE LA REDEVANCE ZONE 1			
NOMBRE DE PARTS	Montant	Rappel 2007	
0,5	48,07	46,09	
1	79,86	76,58	+ 4,29%
2	143,44	137,54	
3	207,02	198,51	
4	270,60	259,48	
5	334,18	320,44	
6	397,76	381,41	
7	461,34	442,38	
8	524,92	503,35	

CALCUL PART FIXE PART VARIABLE ZONE 3			
	Montant	Rappel 2007	
montant part fixe (10 %)	19,00	18,28	
montant part variable	69,52	66,9	
SIMULATION MONTANT DE LA REDEVANCE ZONE 3			
NOMBRE DE PARTS	Montant	Rappel 2007	
0,5	53,76	51,73	
1	88,52	85,18	+ 3,92%
2	158,04	152,08	
3	227,56	218,98	
4	297,08	285,88	
5	366,60	352,78	
6	436,12	419,71	
7	505,64	486,62	
8	575,16	553,52	

CALCUL PART FIXE PART VARIABLE ZONE 2			
	Montant	Rappel 2007	
montant part fixe (10 %)	17,54	16,84	
montant part variable	64,44	61,84	
SIMULATION MONTANT DE LA REDEVANCE ZONE 2			
NOMBRE DE PARTS	Montant	rappel 2007	
0,5	49,76	47,75	
1	81,98	78,68	+ 4,19%
2	146,42	140,52	
3	210,86	202,36	
4	275,30	264,20	
5	339,74	325,04	
6	404,18	387,80	
7	468,62	449,63	
8	533,06	511,46	

- Parallèlement à la simulation, François GENAY souhaitait faire part aux membres du groupe de travail des réclamations réalisées pour l'exonération de professionnels faisant l'objet de cas particuliers :
- Gîtes inclus dans l'activité d'une exploitation agricole : le groupe de travail estime que par soucis d'égalité vis-à-vis des autres gîtes du territoire le gîte d'une exploitation agricole doit être facturé indépendamment de l'exploitation.
 - Infirmiers : cette profession est considérée comme produisant des déchets. Les membres du groupe de travail s'accordent donc pour qu'elle soit facturée au même titre que les autres professions du même type, soit pour une part fixe et une demi-part variable.

2. Etude du règlement ordures ménagères

Le règlement avait été revu lors de la réunion du 9 octobre 2007 mais quelques points restaient à préciser. Voici les réponses du groupe de travail sur ces points :

- La facturation du camping sera forfaitairement d'une part fixe et d'une demi part variable par emplacement en fonction du taux de remplissage de l'année N-1.
- Les conditions d'abattement avaient été revues et une augmentation avait été prévue pour les catégories 3, 4 et 5 des professionnels, mais l'application de ces nouvelles conditions ne paraît pas judicieuse. Il est donc décidé de revenir aux conditions précédentes, soit 50 % d'abattement possible pour les catégories 3, 4 et 5.
- Certaines petites exploitations agricoles produisent peu de déchets et ne sont donc pas en mesure de fournir plus d'un justificatif par an pour le traitement de leurs déchets. Si la CCM exigeait plus d'un justificatif par an, elles ne pourraient ainsi pas bénéficier d'un abattement. Après discussions, le groupe de travail décide que la fourniture d'un seul justificatif par an sera suffisant pour qu'un professionnel bénéficie d'un abattement. L'objectif de cette exigence est en effet davantage de sensibiliser que de sanctionner les entreprises.

3. Questions diverses

- Comme chaque année, un budget est prévu pour la communication sur les ordures ménagères. Après un tour de table, plusieurs pistes sont retenues à ce sujet :
 - réalisation d'un document pour chaque foyer précisant le fonctionnement du tri sélectif et des ordures ménagères,
 - travail avec les scolaires et mise en place d'une exposition itinérante sur le territoire.
- Pour terminer, François GENAY rend compte au groupe de travail d'une rencontre effectuée le matin avec des représentants des entreprises Barisien et Plastic Omnium. Cette rencontre devait permettre d'obtenir des informations sur les différents systèmes de collecte incitative.
 - Une facturation des habitants au poids des déchets collecté est un système intéressant, mais entraîne de nombreuses difficultés : des comportements d'incivisme, un retour au brûlage des déchets, un coût de mise en œuvre élevé, une fiabilité relative...
 - Une solution alternative pourrait donc être mise en place : la facturation à la levée du conteneur. Cette solution est un peu moins onéreuse et permet d'après les premières expériences de baisser le tonnage collecté d'environ 25 %. Cette baisse compenserait donc au bout de 2 ans les coûts d'équipement (équipement d'un camion, de conteneurs équipés de puces). La réflexion pourra donc être poursuivie sur ce sujet.

Destinataires du compte-rendu :

- membres de la commission « Environnement »
- membres du Bureau